



SIMEC – TAUX EN VIGUEUR



Nous informons que la Société d'intervention maritime Est du Canada (ECRC-SIMEC) a publié une version modifiée du Frais de fret comme indiqué ci-dessous.

DROITS D'INSCRIPTIONS

MEMBRE VISÉ	DROIT ANNUEL	COUVERTURE
<i>Membre –</i> Installation de manutention d'hydrocarbure (IMH)	\$775 par IMH	Applicable à une installation de manutention d'hydrocarbure dans la zone géographique d'intervention (ZGI) de ECRC-SIMEC.
<i>Membre –</i> Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	\$775 par navire	Applicable à un navire qui navigue ou exerce une activité maritime dans un rayon de 500 kilomètres de son port d'attache et la zone géographique d'intervention (ZGI) de ECRC-SIMEC.
<i>Membre –</i> Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	\$1050 par navire	Applicable à un navire qui navigue ou se livre à une activité maritime : (a) Au-delà d'un rayon de 500 kilomètres autour de son port d'attache, et dans la zone géographique d'intervention (ZGI) de l'ECRC-SIMEC, d'ALERT ou de PTMS ou ; (b) Depuis un port situé hors de la zone géographique d'intervention (ZGI) de l'ECRC-SIMEC, d'ALERT ou de PTMS.
<i>Membre –</i> Abonné	\$10,000	Applicable aux services d'intervention en cas de déversement effectués en dehors des réglementations de la LMMC (<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>) – tels que les incidents liés aux pipelines, les événements en mer, extracôtiers, et autres événements non maritimes dans la zone géographique d'intervention (GAR) de ECRC-SIMEC.

BAREME DES DROITS PRELEVES SUR LES CHARGEMENTS DE PRODUITS PETROLIERS EN VRAC (DCPV)

PRODUIT	ACTUEL TAUX DES DCPV JANUARY 1, 2026, TO DEC 31, 2026	MODIFIÉ TAUX DES DCPV JANUARY 1, 2026, TO DEC 31, 2026
Produits pétroliers autres que l'asphalte	28.64 ¢ la tonne	23.88 ¢ la tonne
Asphalte	14.32 ¢ la tonne	11.94 ¢ la tonne

Les membres qui désirent obtenir plus amples informations sur les tarifs de ECRC-SIMEC peuvent le faire en visitant notre site web au www.ecrc-simec.ca/fr ou en nous contactant par courriel general@ecrc-simec.ca

Les personnes intéressées peuvent, dans les 30 jours suivant la date du présent avis, déposer des avis d'opposition qui contient les motifs de l'opposition au gestionnaire du programme d'intervention environnementale, Marine Sûreté et sécurité, Transports Canada, Place de Ville, Tour C, 10e étage, 330 rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0N5, marinesafety-securitemaritime@tc.gc.ca (courriel).